



CONVENTION SIMPLE DE GESTION

**COMMUNE DE RIOM / CEN AUVERGNE
MARAIS DU CERÉY – ARBRES TÊTARDS**

Entre les soussignés,

La Commune de Riom, ci-après dénommé « la Commune » siégeant 23 rue de l'Hôtel de Ville 63200 RIOM, représentée par son Maire et selon la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2024,

Et,

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (Cen Auvergne) ci-après dénommé "le Conservatoire", le gestionnaire siégeant 17 Av. Jean Jaurès, 63200 MOZAC, représenté par sa Présidente Madame AUBERGER Eliane et selon la délibération du Conseil d'Administration du 15 novembre 2024.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

La Commune est propriétaire ou en cours d'acquisition des parcelles listées ci-dessous, situées le long de l'accès Sud du parc du Cerey, VC n°77 :

Commune	Section	N°	Superficie (ha)	Statut
Riom	AI	67	0,0807	Promesse de vente avec autorisation de prise de possession des lieux
Riom	AI	68	0,0840	Propriétaire
Riom	AI	69	0,0157	Propriétaire
Riom	bord de la voirie communale n°77			Propriétaire
TOTAL			0,1804 ha	

Les arbres présents sur ces parcelles sont pour certains des sujets historiquement conduits en « têtards », technique de taille consistant à étêter régulièrement le tronc et les branches principales avec pour effet de former, au bout d'un certain temps, une tête boursouflée. Cette méthode de taille est souvent effectuée pour favoriser la repousse des jeunes branches, appelées rejets, à partir du tronc principal. En conséquence, l'arbre peut continuer à croître et à se développer malgré la taille répétée de ses branches. Certains têtards ont plusieurs centaines d'années.

Cette pratique de taille, aujourd'hui peu usitée, répondait depuis l'Antiquité à un enjeu économique (bois de chauffage, fabrication d'objets, fourrage pour le bétail). Si cette fonction économique a pour ainsi dire disparu, les arbres têtards jouent encore un rôle dans les écosystèmes, en favorisant des habitats variés pour de nombreuses espèces de flore et de faune (oiseaux, chauves, souris, insectes...). Ils constituent en outre un patrimoine paysager et culturel intéressant à préserver.

Aussi, afin d'entretenir ce patrimoine arboré en déclin la Commune donne son accord pour que le CEN Auvergne prenne en charge les arbres et en particulier les arbres têtards (trognons) sur les parcelles listées ci-dessus. Cette prise en charge sera réalisée selon les modalités suivantes :

- Le Conservatoire s'engage à réaliser l'ensemble des opérations nécessaires à la restauration de ces arbres têtards : coupe des branches, broyage, exportation des broyats. L'entretien (élagage régulier) pourra également être pris en charge par le CEN Auvergne. Ces travaux se feront avec l'appui des agents du CEN ou de prestataires. Le Conservatoire recherchera à valoriser les produits de coupe (service technique, jardins familiaux, bois énergie...);
- L'ensemble des frais de restauration et d'entretien sont à la charge financière du Conservatoire ;
- La Ville de Riom pourra, selon ses disponibilités, participer aux chantiers (formation à la taille, aide à l'exportation des broyats...);
- La Commune pourra proposer des actions de valorisation et de communication autour de ce projet, en accord avec le Conservatoire ;
- La présente convention est établie pour une durée de 10 années entières et consécutives, à compter de la date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une période identique sauf dénonciation sur demande motivée de l'une des parties adressée trois mois avant l'échéance souhaitée.

Fait à Mozac, le 11 décembre 2024 en deux exemplaires

Pour la Commune de Riom

Le Maire,

Pierre PECOUL

Pour le CEN Auvergne,

La Présidente,

Elyane AUBERGER

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'Auvergne

Siège : Maison de la Nature et de l'Environnement, 17 avenue Jean Jaurès, 63200 Mozac
Tél 04 73 63 18 27 / Courriel : contact@cen-auvergne.fr

Antenne Cantal : 8, rue de Rachaldrat - Chalinargues, 15170 Neussargues-en-Pinatelle / Ostal del Telh, 1, rue Jean Moulin, 15 000 Aurillac

Antenne Haute-Loire : 5, rue de la Roche Buffeyre, ZA La Bourzède, 43300 Langeac

Le CEN Auvergne est membre du réseau des Conservatoires d'espaces naturels.

ANNEXE 1 : Plan de situation

